

**Enquête publique : rejets des réacteurs 1 et 2 de Flamanville
Et du projet de réacteur 3 EPR.(14 février-17 mars 2007)**

La direction d'EDF bouscule la Préfecture de la Manche pour qu'elle diligente des enquêtes publiques à répétition juste avant des échéances politiques importantes et pour rendre, si possible, le projet EPR juridiquement irréversible, quels qu'en soient les résultats.

Ce « saucissonnage » nous oblige à rappeler une fois encore que ce projet est inutile, coûteux, dangereux et qu'il n'existe que par la volonté de son vendeur AREVA NC et de ses épigones politiques, gouvernementaux et autres...

En paquet cadeau donc, la « **modification de l'arrêté interministériel réglementant les rejets et prélèvements d'eau des deux réacteurs en exploitation de la centrale de Flamanville et réglementation des rejets en même temps que la réglementation des rejets et prélèvements d'eau du futur réacteur EPR (Flamanville 3).** »

Nous nous bornerons à la question des rejets puisque nous avons déjà répondu dans une précédente enquête... d'été sur les prises d'eau.

Les précédentes autorisations des réacteurs 1 et 2 ne dataient que de 2000... Il faut se rappeler qu'à l'enquête publique globale de juin-juillet 2006 pour Flamanville 3, le dossier EDF présentait la modification des autorisations de rejets sur 1 et 2, notamment l'augmentation des rejets de tritium comme déjà effective. C'est dire la précipitation et le sérieux de la conduite de ces enquêtes ! Quel mépris pour le public !¹ Quel intérêt ce dernier peut-il y trouver ?

► **L'essentiel réside dans une demande d'augmentation des rejets radioactifs et chimiques**(les chiffres sont donnés en gigas becquerels par an : ainsi paraissent-ils moins importants.)

Pour les rejets radioactifs gazeux :

	Autorisations actuelles 1 et 2 (En giga becquerels/an)	Demandes pour les réacteurs 1 et 2	Avec L'EPR
Carbone 14	1400	1400	2300

¹ À l'enquête publique de 98-99, les associations agréées et les associations membres de la Commission locale d'information près de Flamanville(CLIF) avaient obtenu copies gratuites des dossiers. Aujourd'hui, il faut payer à EDF et l'acquisition des tous les dossiers des diverses enquêtes publiques reviendrait à plus de 1000 € ! Quel progrès pour le service public et la démocratie !

Tritium	5000	8000	11 000
Gaz rares	45 000 (!)	45 000 (!)	67500 (!)
Iodes	0,8	0,8	1,2
Autres produits de fission	0,8	0,8	1,14

Pour les rejets radioactifs liquides :

	Autorisations actuelles	Demandes pour les réacteurs 1 et 2	Avec l'EPR
<u>Carbone 14</u>	400	190	285
Tritium	60 000	80 000 ou 110 avec une gestion haute teneur en combustible	185 000 y compris HTC de 1 et 2
<u>Iodes</u>	0, 1	0,1	0,15
<u>Autres produits de fission</u>	25	25	35

Remarquons au passage que l'on classe dans le fourre-tout des gaz rares ou des autres produits de fission (rejets liquides et gazeux) des éléments comme le césium 134, le césium 137 dont on sait la toxicité pour les muscles dont le cœur, le xénon, le krypton, le cobalt 60, le manganèse etc.

Quant aux rejets chimiques (acide borique, lithine, hydrazine, détergents, ammonium et azote global, phosphore, DCO, métaux, hydrocarbures) et un oubli de taille dans le chiffrage : le chlore, ***retenons que pour :***

- **L'acide borique**, la demande passe de 18 000 kilos/an (hors arrêt de tranche) à 21 300 ou 25 000 (si haut taux de combustion HTC),
- **L'hydrazine** de 50 à 150 kilos/an, à court terme (?), 100, à moyen terme (?);
- **L'azote et l'ammonium** de 20 000 à 23 300 ;
- **Les phosphates** de 1200 à 1800 kilos ;
- **Les détergents** de 900 à ...3200 kilos (!)

Il est clair que ces limites d'autorisations de rejets ne correspondent pas à de véritables objectifs sanitaires mais évoluent en fonction du dimensionnement des installations, de leur spécificité et des impératifs de production, considérées comme prioritaires. D'ailleurs, EDF reconnaît elle-même (*Ouest-France du 15-2-2007*) que, pour le tritium, la production est proportionnelle à l'énergie produite.

► De nombreuses questions restent posées :

1. Que signifie **une gestion à haut taux de combustion (HTC)** ? Une **étude des risques spécifiques a-t-elle été menée sur ce changement de stratégie** pour le fonctionnement des réacteurs existants ?
2. **L'EPR sera-t-il équipé de combustible mixte (MOX)**, oxyde d'uranium, oxyde de plutonium, à plus haute teneur de plutonium que le MOX utilisé dans les 20 réacteurs de 900 mégawatts ? Là aussi, une étude de risques et des effets sur les rejets a-t-elle été menée ?

3. **Pourquoi autorise-t-on 17 fois plus de rejet de tritium en mer que sous forme gazeuse**, alors que selon une étude de l'AIEA, organisme international dépendant de l'ONU, l'eau tritiée est 25 000 fois plus toxique que la forme gazeuse ? (AIEA 91)
4. **Pourquoi en France continue-t-on de considérer le tritium comme peu voir pas toxique, alors que d'autres pays le retiennent comme cancérigène ?**

Les scientifiques officiels français estiment que ne se fixant pas sur un organe particulier, le tritium n'a pas ou peu de caractère de dangerosité. Dans d'autres pays (Allemagne, Canada...), on considère au contraire que sa composition chimique (H3), proche de l'hydrogène lui permet au contact de l'oxygène de l'air et de l'eau de se transformer en eau tritiée, que du fait de sa composition (3/4 d'eau) le corps humain, en contact avec le tritium par ingestion ou absorption par la peau, peut être touché lors de son transit.²

5. **Pourquoi EDF demande-t-elle une augmentation de ses rejets de tritium de 5000 à 8000 giga becquerels/an sous forme gazeuse et de 60 000 à 80 000 voir 110 000 (gestion à HTC) pour les rejets liquides**, en ce qui concerne les réacteurs 1 et 2 en fonctionnement ? Est-ce parce que les autorisations de rejets en mer avaient été réduites après l'enquête publique de fin 1998, en application de la convention OSPAR, de la même année, sur l'Atlantique Nord, signée par la France, reconnue par l'Union européenne, demandant à ce que les rejets radioactifs et chimiques soient progressivement réduits vers zéro en 20 ans soit d'ici 2018, convention que le lobby ne semble pas vouloir respecter ?

En effet, bon an, mal an, sauf pour les années de déchargement de tranches, les rejets réels ont varié de 93 à 99,98% des autorisations. Au lieu de piéger le tritium, EDF préfère obtenir une augmentation de ses autorisations. N'est-ce pas signifiant de son peu d'intérêt à défendre la santé publique, et le passage de 60 000 à 185 000 giga becquerels/an pour les rejets en mer, soit leur triplement, ne manifeste-t-il pas son mépris du Droit international, du Droit européen, prioritaire sur le Droit français ?

6. Même type de questionnement pour **les demandes augmentées de rejets chimiques avec l'EPR. Notamment avec les rejets « nitrates »**, supérieurs à ceux des porcheries du Nord Cotentin. La « directive nitrates » en exige la réduction...
7. **Pourquoi n'évoque-t-on pas les rejets de chlore ?** Le chlore est utilisé pour nettoyer le système de pompage et de refroidissement des eaux qui se « salit » d'algues, de plancton, de coquillages divers : plusieurs tonnes par jour sont nécessaires à cette opération. Il est fait mention de son extraction par électrolyse de l'eau de mer. Mais son retour à la mer ne peut justifier cet oubli. En effet, il est à l'origine, en très petite quantité dans l'eau de mer. Son extraction, puis son introduction dans les canalisations se font obligatoirement plus densément, sinon ce serait sans effet « nettoyant ». Au point de rejets et aux alentours, le chlore n'est pas rendu en l'état où il a été prélevé, en densité et en qualité. Il est contenu dans le broyat d'algues de plancton, de petits coquillages, décapés des installations, de brome, d'éléments radioactifs, réchauffé de 15 à 16° °(à ne pas dépasser), soit 35° de juin à octobre. Ce réchauffement entraîne le développement du broyat gélatineux qu'on appelle pudiquement au pays « les mousses » et que l'on peut voir, de Diélette au Nord, au Rozel au sud, surtout pendant

² Certaines études suggèrent que le tritium se concentre dans l'ADN où il peut faire des dégâts génétiques (Fairlee 92).

Le député C.Bataille (dont on sait par ailleurs les positions très pro-nucléaires), dans « *l'évolution de la recherche des déchets nucléaires haute activité – tome II*, constate que le tritium « *présente pour la santé humaine des dangers incontestables qu'il convient de ne jamais oublier...Les rejets de tritium dans l'environnement risquent de devenir dans les années à venir un problème majeur... »*

les périodes les plus chaudes. Et avec l'EPR, la tache serait plus importante. Selon le professeur LEBRETON, de la Faculté des Sciences de Lyon, il peut se former des chloramines et des bromamines, hautement toxiques.

8. Venons-en plus précisément aux risques sanitaires évoqués dans l'enquête : n'y sont-ils pas considérablement sous-évalués ?

Dix ans après Tchernobyl, la Directive Européenne 96/29 Euratom a réduit de 2,5 fois la dose maximale annuelle d'exposition à la radioactivité artificielle pour les travailleurs et de 5 fois pour les populations voisines, doses applicables en France à partir de 2000.

L'évaluation de ces doses a toujours, jusqu'à maintenant évolué à la réduction, non en fonction de certitudes scientifiques et sanitaires quant à l'exposition aux faibles doses de radioactivité, mais en fonction de l'évolution des connaissances, des possibilités techniques de rendre rentables les réglementations pour les industriels, des accidents et des mouvements d'opinion. De l'aveu de nombreux experts, la contamination interne a été sous-estimée par rapport à l'irradiation externe. Les scientifiques indépendants du CERI (centre européen sur le Risque d'Irradiation) contestent le caractère encore trop peu contraignant des « nouvelles » normes, sur lesquelles d'ailleurs s'appuient les études officielles en Cotentin et le lobby nucléaire, pour affirmer qu'il n'y a pas de caractère de cause à effet entre les rejets de l'industrie nucléaire et les excédents de certains cancers types (leucémies, thyroïde...). Notamment pour le carbone 14 et le tritium. Selon le CERI, les réductions de doses maximales devraient, selon les éléments, être divisées de 10 à 100 fois, et jusqu'à 1000 fois pour les éléments rejetés lors du retraitement des combustibles irradiés des centrales, dont le plutonium.

9. Enfin la référence aux études officielles en Nord Cotentin ne peut correspondre à la réalité en matière d'additionnalité et de synergie entre éléments radioactifs et éléments chimiques : l'étude sur les effets des rejets chimiques n'en est qu'à ses débuts ; on est encore loin d'aboutir au « Mix chimique », et encore plus loin sur le MIX radioactivité artificielle et chimie.

10. Le début de privatisation d'EDF à 15%, envisagée pour l'instant jusqu'à 30%, va-t-elle engendrer une recherche accrue de la productivité et de la rentabilité pour les actionnaires au détriment de la sécurité et de la santé publique ?

En conséquence, pour toutes ces raisons, on ne peut accepter les demandes d'EDF d'extension de ses rejets, et pour ses installations actuelles et pour un éventuel EPR à venir. Ces rejets ne pourraient que renforcer ceux de l'usine de retraitement d'AREVA NC sur la côte nord-ouest du Cotentin, déjà fortement perturbée par cette dernière. Rappelons à ce propos que depuis les années 70, les rejets de l'usine de la Hague à quelques kilomètres au nord, sont détectables de la baie de ST.Brieuc à la Mer du Nord. Nous demandons les rejets zéro depuis... 1976 mais depuis 2003, les autorisations de rejets sont accordées tous les quatre ans **sans enquête publique.**

Une remise à plat publique et contradictoire de l'ensemble des rejets de d'industrie nucléaire en Cotentin devrait être à l'ordre du jour.

Puissiez-vous affirmer votre « utilité publique » en donnant un avis défavorable aux demandes d'EDF.

Le 19 février 2007

*Didier ANGER,
10 route d'Étang-val, 50340 Les Pieux*

*Président du **CRILAN** , association agréée pour le département de la
Manche, membre de la **CLIF** de Flamanville,
Administrateur du **Réseau Sortir du Nucléaire** , agréé au niveau national.*